

COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU 31 MAI 2024

PROCES-VERBAL

(Procès-verbal approuvé par délibération n°2024-4 du 4 octobre 2024)

Le vendredi 31 mai 2024 à 10h07, à Lyon, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de M. SADDIER, président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (119/165), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.

M. SADDIER salue la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes Fabienne BUCCIO, ainsi que le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Christophe MIRMAND, le préfet de région Occitanie Pierre-André DURAND, et le préfet des Pyrénées-Orientales Thierry BONNIER. Dans ce département des Pyrénées Orientales, des précipitations récentes ont légèrement atténué la sécheresse qui sévit depuis deux ans : l'Agence continuera d'exprimer sa solidarité financière. Il salue également la présence du directeur général de l'Agence de l'eau. Il indique qu'une réunion du Bureau tenue juste avant le Comité de bassin portait sur la réforme des finances de l'Agence et sur les orientations du 12^e programme. Il salue les vice-présidents du Comité de bassin, la présidente du Conseil scientifique, le président de la Commission relative aux milieux naturels et toutes les personnes présentes pour cette première séance 2024 du Comité de bassin. Les locaux sont inhabituels, car l'Espace Tête-d'Or habituellement utilisé a fermé, tandis que l'Agence est en travaux de rénovation énergétique.

La présence de trois préfets rend cette séance particulière. Ils viennent en personne présenter les priorités de l'État dans les départements et régions constituant le bassin Rhône-Méditerranée, en application de la loi 3DS qui demande d'entendre les préfets une fois tous les trois ans. Cela montre l'importance que l'État attache à la politique de l'eau, au Comité de bassin et à l'Agence de l'eau. La séance du Comité de bassin du 6 décembre prochain sera ainsi consacrée aux départements du bassin des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis la séance du 8 décembre 2023, les nouveaux membres désignés au Comité de bassin sont : au titre du collège des usagers économiques, Mme Marine DAUDIN en remplacement de Mme Josiane BERNARD, Mme Carole THELY en remplacement de Mme Anne-Emmanuelle ROUSSEAU ; au titre du collège des élus pour les EPTB et EPAGE, M. François DEMANGEOT en remplacement de M. Éric MENASSI, M. Alain SICARD en remplacement de M. Gaël LEGAY-BELLOD ; au titre du collège des élus pour les communes, Mme Delphine COMTE en remplacement de Mme Michelle GILLY, M. Jean MAZZOLI en remplacement de M. Jacques ESPITALIER, Mme Claude COMET en remplacement de Mme Isabelle MAISTRE, Mme Annabelle ALESSANDRIA en remplacement de M. Gilles D'ETTORE, qui est maintenant désigné au titre des communes littorales, M. Emmanuel GRIEU en remplacement de M. Jean-Claude MONDOLONI, qui est maintenant désigné au titre des communes littorales. Il salue également l'arrivée du nouveau directeur général de l'Agence de l'eau, M. Nicolas MOURLON.

Les trois points majeurs de l'ordre du jour sont : la présentation des priorités de l'Etat en matière d'eau ; la révision du 11^e programme, sur laquelle le Comité de bassin est appelé à émettre un avis conforme et qui porte sur l'augmentation de l'enveloppe des aides pour les collectivités en zone de revitalisation rurale, sur l'extension à l'ensemble du bassin des aides à la conversion de l'agriculture biologique et sur l'aide au traitement des PFAS pour la production d'eau potable ; la préparation du 12^e programme. Il remercie les commissions qui ont œuvré aux travaux préparatoires du 12^{ème} programme. Une première esquisse financière du programme sera également présentée, qui s'appuie sur les augmentations de redevances induites par la loi de finances 2024 et grâce à l'action de la Première Ministre Élisabeth BORNE, du Président de la République Emmanuel MACRON et du ministre en charge de l'écologie Christophe BÉCHU. L'Agence Rhône-Méditerranée Corse se trouve ainsi dans une position très favorable. Cette esquisse intègre également la mise en œuvre de la réforme des redevances de pollution et collecte domestique, annoncée depuis dix ans et qui entrera en vigueur en 2025. Une lettre envoyée par l'Agence le rappellera à tous les responsables des services publics d'eau et d'assainissement avant l'été. Le bureau du Comité de bassin a été invité à s'exprimer sur ces sujets et à donner un avis favorable. Enfin, la situation hydrologique fera l'objet d'une présentation par la DREAL de bassin. Si le Nord du bassin connaît des records de recharge de nappes et d'enneigement qui assureront l'alimentation de l'aval pour cet été, les Pyrénées-Orientales continuent de souffrir de la sécheresse : le ministre y a récemment présenté un plan de résilience pour l'eau, et le Comité de bassin est invité à renouveler sa solidarité morale et financière.

Mme BUCCIO salue également les trois préfets présents, le nouveau directeur général de l'Agence de l'eau, les vice-présidents du Comité de bassin, la présidente du Comité scientifique et tous les membres du Comité de bassin. Elle rappelle l'importance de la préparation du 12^e programme : après le Conseil d'administration du 27 juin, le Comité de bassin sera amené à donner un avis conforme. Tout comme pour les révisions de solidarité, de simplification et d'adaptation aux enjeux du 11^e programme, il s'agit de mettre en œuvre le Plan Eau et sa dynamique de sobriété. Les actions sont engagées selon deux approches. L'approche thématique traite de sujets spécifiques, par exemple les PFAS, de manière globale et ambitieuse. L'approche territoriale permet de décliner et d'articuler l'ensemble des enjeux par des actions concrètes sur les territoires. Le Plan d'adaptation du bassin au changement climatique (PBACC), adopté par le Comité de bassin de décembre 2023, décline le Plan Eau, en coordination et en complémentarité avec les services de l'État et les acteurs de terrain.

La présence des préfets permettra des échanges et une écoute sur les priorités et projets de l'État et des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau pour la partie sud du bassin. La loi 3DS du 21 février 2022 prévoit ces présentations devant le Comité de bassin tous les trois ans pour l'ensemble des préfets d'un bassin, soit plus de 30 préfets pour le bassin Rhône-Méditerranée, qui a donc choisi de solliciter les préfets de région. Même s'ils n'exercent pas de compétence en matière de police de l'eau, ils sont invités à venir présenter la stratégie et les enjeux de gestion de l'eau dans leur région, éventuellement accompagnés d'un ou deux préfets de département selon les enjeux et pour des questions plus pointues, comme c'est le cas pour les Pyrénées-Orientales. Cette approche régionale s'inscrit dans le rôle d'animation et de coordination des préfets de région, elle permet de relever similarités et particularités des départements et laisse du temps pour les échanges avec le Comité de bassin. Les préfets présents aujourd'hui sont les premiers à se soumettre à l'exercice et ils en sont remerciés.

I. PRÉSENTATION DES PRIORITÉS DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'EAU DANS LES DÉPARTEMENTS DES RÉGIONS OCCITANIE ET PACA

1. M. MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. SADDIER donne la parole à M. MIRMAND, préfet de région PACA.

Mme BUCCIO rappelle que ces interventions doivent permettre d'échanger sur les enjeux et les priorités des territoires.

M. MIRMAND salue l'assemblée et présente, avec Mme Zoé MAHÉ, directrice adjointe de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, les éléments et priorités des politiques de l'eau des six départements de la région PACA.

La région est marquée par un climat méditerranéen et la présence des Alpes sur trois départements. L'eau est utilisée pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation, la production d'énergie, le tourisme et les loisirs, ainsi que l'industrie, notamment la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-Berre. De plus, la population de 5 millions d'habitants est concentrée sur le littoral et augmente fortement sur une grande partie de l'année. Enfin, la région se caractérise par sa biodiversité, par la richesse de ses écosystèmes et par l'importance de ses milieux aquatiques très diversifiés (gorges du Verdon, torrents, rivières en tresses, plans d'eau, zones humides, étang de Berre). Quatre parcs nationaux, 10 réserves naturelles nationales, 9 parcs naturels régionaux témoignent de sa sensibilité environnementale. La région devrait être aride, mais dispose de ressources sécurisées grâce à la fonte des neiges, mobilisée depuis l'Antiquité et par l'aménagement dans les années 1950 et 1960 d'ouvrages hydroélectriques sur la Durance et le Verdon. Le multi-usages s'est affirmé au fil du temps.

Les bassins versants sont déjà très largement engagés dans des démarches de SAGE ou de plans territoriaux de gestion des eaux (PTGE) : 20 en région. L'usage agricole représente 60 % des 2,6 milliards de mètres cubes d'eau consommés dans la région en 2021, contre environ 30 % pour l'alimentation en eau potable. La sécheresse estivale de 2022 a poussé les préfets de département à coordonner et concilier les usages de l'eau en évitant les conflits d'usage et de territoires. Une démarche d'arrêté-cadre interdépartemental a permis d'organiser une concertation plus étroite et de prioriser les usages de l'eau : après une première version en 2023 qui n'a pas véritablement été mise en œuvre, il a évolué, notamment avec les observations de la profession agricole. La première version visait à organiser et à répartir la consommation de l'eau de Serre-Ponçon et du système du Verdon, avec des indicateurs et des seuils pour les niveaux de gravité de sécheresse. Les améliorations apportées en 2024 corrigent une éventuelle concurrence entre les usages pour chercher efficacité et équilibre sur les restrictions, selon une logique de suivi et d'optimisation du remplissage et des réserves au 1^{er} juillet de chaque année. Les différents usages seront ainsi plus harmonieusement pris en compte. Au terme de la consultation du public en cours, l'arrêté-cadre interdépartemental sera validé en juin 2024, même s'il ne servira pas forcément cette année vu les actuelles réserves en eau.

Un premier zoom concerne le SAGE Durance, en cours d'élaboration, qui correspond à la mobilisation de l'eau à la fois des systèmes Durance et Verdon. C'est l'un des plus grands périmètres de France (15 000 km²) avec des enjeux majeurs, larges et intégrant l'adaptation au changement climatique. Ses priorités sont : la gestion de la ressource, notamment la question des transferts d'eau ; la restauration morphologique et la prévention des inondations ; la préservation de la biodiversité ; l'amélioration de la qualité de l'eau. Pour une gouvernance équilibrée, une commission locale de l'eau (CLE) de 105 membres est pilotée par le préfet des Alpes-de-Haute-Provence et présidée par Mme MAGNAN, qui peut donner quelques éléments d'avancement de la préparation de ce SAGE.

Mme MAGNAN remercie le préfet de valoriser le SAGE Durance et indique que la CLE a été mise en place au mois de janvier 2024. Elle remercie M. CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence et préfet référent. Les travaux ont commencé, avec une mobilisation de tous les acteurs. Les quatre commissions thématiques seront réunies d'ici la fin de l'année.

M. MIRMAND rappelle que l'objectif est d'avoir un projet de SAGE finalisé d'ici 2027.

Mme MAGNAN confirme cette échéance.

M. MIRMAND donne les chiffres, considérables, de consommation annuelle dans ce bassin versant. Près de 5 milliards de mètres cubes sont mobilisés pour l'hydroélectricité, 1,5 milliard pour les activités agricoles, 300 millions de mètres cubes restitués aux milieux et 120 millions de mètres cubes pour les activités industrielles.

Un second zoom concerne l'étang de Berre, objet d'une attention particulière des services de l'État et des collectivités territoriales. Le système Durance-Verdon est stratégique pour assurer la desserte en eau de l'ensemble des départements de la région, mais également de l'ensemble des usages. L'étang de Berre en est le point d'aboutissement pour une part significative de 1,2 milliard de mètres cubes, avec un objectif d'alimentation des unités de production hydroélectrique pour produire 40 % de la consommation régionale par 19 usines gérées par EDF. L'étang de Berre est un milieu complexe de trois masses d'eau : Grand Étang, Vaïne et Bolmon. Des objectifs ambitieux concernent à la fois la réhabilitation des écosystèmes dans le cadre du SDAGE, avec une très grande vigilance pour ce milieu fragile et sensible, mais aussi pour la basse Durance et l'hydroélectricité. L'ensemble des acteurs partage une feuille de route adoptée en 2021 afin de répondre aux grands défis de l'intégration du changement climatique. La recherche de financement sera un enjeu des prochains mois ou années pour mettre en œuvre des études opérationnelles et des aménagements, tel le projet Provence Bleue, regroupant les démarches d'étude pour aménager une dérivation partielle des eaux de la Durance actuellement rejetées dans l'étang de Berre (1,2 milliard de mètres cubes turbinés à l'usine de Saint-Chamas). En récupérant cette eau, les équilibres de la biodiversité de l'étang de Berre, masse d'eau salée, seraient préservés, et elle pourrait servir d'autres usages dans la nappe de la Crau ou la lutte contre le biseau salé en Camargue. Ce projet actuellement à l'étude répond à plusieurs enjeux majeurs des Bouches-du-Rhône, à la fois agricoles et industriels, notamment avec les perspectives de doublement de consommation d'eau dans les cinq à dix années à venir, due au développement des activités sur la zone industrialo-portuaire de Fos-Berre.

À l'échelle régionale, les PAOT reflètent la très forte vulnérabilité des territoires de la région PACA à l'ensemble des enjeux liés à l'eau. À la suite de l'approbation du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 et du programme des mesures associées en mars 2022, ces plans ont été construits avec les acteurs locaux, pour que chaque département les approuve début 2024. Un premier axe d'actions concerne la restauration des milieux aquatiques pour atteindre le bon état des masses d'eau (95 % des masses d'eau superficielles de la région sont en bon état chimique, 62 % en bon état écologique). L'état écologique des masses d'eau est notamment impacté par les événements liés au changement climatique et par les variations de population liées au tourisme. Les actions du deuxième axe sont en lien avec la gestion quantitative de la ressource, dans une approche structurelle sur le moyen et le long terme. La concertation locale nécessite temps et énergie, malgré l'urgence de certaines situations. C'est un point de vigilance pour les services de l'État, d'autant que le manque d'eau dans les milieux aquatiques augmente le risque de pollution, car les rejets sont moins dilués. À mi-parcours, l'avancement global des PAOT à l'échelle de la région atteint quasiment 30 % des actions engagées ou terminées : le covid a retardé la finalisation des documents du SDAGE 2022-2027, des difficultés liées à la gouvernance locale ou au financement de certains projets sont apparues, et les contextes d'urgence repriorisent certaines actions des collectivités territoriales et des services. Le troisième axe concerne les pressions agricoles.

Il s'agit d'accompagner l'évolution des pratiques et la modernisation des ouvrages en PACA où les pollutions diffuses d'origine agricole sont plus prégnantes sur l'usage de produits phytosanitaires que sur les nitrates. Les captages prioritaires sont étudiés pour assurer la qualité des prélèvements de ressources en eau potable. Des actions sont orientées vers la profession agricole : modernisation des ouvrages d'adduction agricole, financement d'équipements permettant d'économiser l'eau (aspersion, goutte-à-goutte), modernisation des systèmes gravitaires, notamment en Camargue ou dans la plaine de la Crau.

Les PAOT des six départements de la région pour la période 2022-2027 sont présentés. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau est pilotée par une feuille de route pour six années, validée en novembre 2023. Elle se compose de quatre axes, 21 objectifs et 38 engagements. Dans ce département où les capacités d'autofinancement des collectivités territoriales sont le principal frein à la mise en œuvre des actions, la DDT se structure et se dote d'un plan d'actions. Un comité de pilotage permettra d'assurer cette bonne gouvernance de l'eau. Le département des Hautes-Alpes présente trois enjeux : la gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, notamment dans le Buëch et le Drac, accompagnée d'actions de sobriété, notamment agricole ; la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques ; la réduction des aléas d'inondations. Les collectivités territoriales n'ont pas toujours les capacités pour porter ces objectifs, notamment la gouvernance des GEMAPI, recettes et ressources budgétaires de EPCI sont comptées. Le PAOT des Hautes-Alpes comporte 161 actions, dont plus de la moitié pour les bassins de la haute Durance et du Buëch, essentiellement pour la restauration des milieux aquatiques et la gestion des ressources en eau. Le département des Alpes-Maritimes compte aussi des enjeux de gestion quantitative de la ressource. Ses actions visent donc à anticiper les épisodes de la sécheresse, à travailler sur la solidarité amont-aval, à contrôler la situation des gros consommateurs, par exemple les collectivités territoriales ou les golfs, et à accompagner les projets de réutilisation des eaux usées. De plus, les services de la DDTM 06 élaborent un dire de l'État pour l'actualisation des documents d'urbanisme, afin de porter à la connaissance des collectivités la disponibilité de la ressource. Le PAOT des Alpes-Maritimes comporte 231 actions opérationnelles, dont 40 % se concentrent sur le bassin de la Siagne et sur le Haut-Var, avec un taux d'avancement de 13 % d'actions terminées ou engagées, et 40 % en avancement prévisionnel. Le département des Bouches-du-Rhône est marqué par l'importance des besoins industrialo-portuaires sur la ZIP de Fos-Berre, l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau et d'assurer le maintien de la totalité des usages, notamment avec un suivi de la conformité des systèmes d'assainissement dans un contexte de diminution des débits des cours d'eau, par exemple le sous-bassin de l'Huveaune. Les apports en pesticides agricoles sont également un enjeu identifié, en particulier en Camargue avec les débats sur l'utilisation de l'Avanza. Le PAOT compte 407 actions, dont 24 % engagées et 17 % initiées. Le département du Var a trois enjeux principaux : la gestion de la ressource en eau, l'anticipation et la réduction du risque lié aux phénomènes climatiques récurrents et violents, et la lutte contre la pollution d'origine urbaine, agricole et artisanale. Il s'agit d'éviter l'altération des milieux. Le PAOT comporte 360 actions, dont 21 % engagées et 20 % initiées. Le département du Vaucluse, rhodanien par excellence, comporte au sud un réseau de canaux permettant d'alimenter 80 % des surfaces irriguées, mais le nord-est moins sécurisé, d'où l'importance du projet HPR. Les quatre objectifs du Vaucluse sont : la gestion de la ressource en eau dans un contexte de raréfaction et pour l'utilisation multi-usages ; l'amélioration de la qualité des eaux, en lien avec les pollutions domestiques industrielles et agricoles persistantes ; l'aléa inondation très présent ; la préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques. Le PAOT comprend 335 actions, dont près de 40 % engagées et 20 % initiées.

Pour finir, il évoque le Plan Eau et le volet eau de la planification écologique qui se décline dans les 53 mesures nationales. Le conseil régional est associé à la territorialisation et a choisi d'aller au-delà de la date de 2030, avec une vision étendue à 2040 et 2050. Une première version de la feuille de route de la COP finalisée au 1^{er} juillet 2024 sera présentée

d'ici la fin de l'année. La concertation mise en œuvre dans les départements s'est concrétisée par des assises de l'eau (Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes) ou d'autres démarches comparables. Enfin, des plans de sobriété hydriques sont portés par la DREAL auprès des exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement. Mis en œuvre depuis le début de l'année 2024, ils ont permis l'inspection de 119 établissements industriels concernant la conformité aux dispositions réglementaires, la collecte pour mieux croiser les éléments de contrôle sur les prélèvements d'eau en période de tension, et un travail important de sensibilisation à la thématique sécheresse des exploitants, qui globalement adhèrent aux dispositions des services de l'État.

M. SADDIER remercie le préfet de région PACA pour sa présentation et pour sa présence. Il ouvre le débat et donne la parole à M. PULOU.

M. PULOU, pour FNE AURA, attire l'attention sur le problème de la petite hydraulique : pour un intérêt énergétique limité, elle détériore les têtes de bassin pourtant cruciales, notamment dans les Hautes-Alpes. Cette énergie est plus fortement subventionnée que l'éolien ou le photovoltaïque. Il semble contradictoire de la part de l'État de s'efforcer de sauver la biodiversité tout en subventionnant cette source d'énergie dérisoire. En termes d'hydroélectricité, mieux vaudrait améliorer l'existant.

Mme MARCO, pour UFE et particulièrement EDF, revient sur le projet Provence Bleue et s'enquiert du rôle attendu du Comité de bassin dans l'accompagnement, voire la gouvernance.

M. BLAIN, pour FNE Franche-Comté, s'inquiète que la biodiversité soit le dernier enjeu mentionné, alors que l'existence des milieux aquatiques est vitale. « Maintenir la vie dans les milieux aquatiques » devrait être la priorité et un fil conducteur. Par ailleurs, la concertation est nécessaire et doit être accélérée pour avancer dans la réalisation du programme : la progression ne sera pas linéaire et les tensions risquent plutôt de s'amplifier.

M. PEYTIEU, du conseil départemental des Hautes-Alpes, évoque la GEMAPI et la charge financière pour les petits EPCI de tête de bassin, appelant à une solidarité de bassin.

Mme JUSTE, pour la ville de Marseille, souhaite des précisions de calendrier sur l'étude concernant l'étang de Berre et les importants travaux à venir. De plus, elle demande si le bassin est concerné par des projets de méga-bassines ou autres retenues.

M. SADDIER indique qu'il n'y a pas de projet de méga-bassine dans le bassin.

Mme COMET, présidente du syndicat du haut-Rhône et maire d'une commune riveraine, demande si l'intéressante démarche de plan de sobriété hydrique dans les dossiers ICPE pourrait être étendue à l'échelle de toutes les régions du bassin.

M. SADDIER donne la parole au préfet pour répondre à toutes ces questions.

M. MIRMAND répond à M. PULOU que dans le cadre de la loi d'accélération sur la production d'énergies renouvelables, déclinée en région PACA, la petite hydroélectricité n'est pas encouragée : les enjeux de production des ENR sont plutôt centrés sur l'éolien en mer, le solaire et plus marginalement la méthanisation. Quant au rôle du Comité de bassin dans le projet Provence Bleue, il s'agit de contribuer à construire du consensus sur ce projet considérable de dérivation d'une partie de l'eau turbinée à la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas, éviter un déséquilibre eau de mer-eau douce dans l'étang de Berre, et permettre d'autres utilisations de cette eau pour réalimenter la nappe de la Crau, avec un usage agricole et d'adduction d'eau potable des communes de l'Ouest de l'étang de Berre, et pour alimenter la Camargue afin de limiter la remontée du biseau salé. Il est encore trop tôt pour parler de calendrier : de nombreuses études sont nécessaires avant de valider ce

projet très onéreux, qui mobilise tous les acteurs du territoire et fait l'objet d'un très large consensus local, notamment grâce à l'action du GIPREB et des services de l'État. La biodiversité évoquée par M. BLAIN est bien prise en compte en priorité par les services de l'État, dans les six départements, avec la problématique préalable et nécessaire de mobiliser l'eau, notamment des Alpes. C'est tout l'enjeu de l'arrêté-cadre interdépartemental mentionné. La GEMAPI est évidemment une préoccupation largement partagée, dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence. Enfin, il n'y a pas de projet de méga-bassine dans un avenir prévisible, Serre-Ponçon et le système Verdon étant bien en place. Quant à généraliser la démarche suivie en PACA, c'est aux autres territoires de le décider.

M. SADDIER invite à poser la question aux autres préfets et remercie le préfet de région PACA et ses équipes.

2. M. DURAND, préfet de région Occitanie, et M. BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales

M. SADDIER donne la parole à M. DURAND, préfet de région Occitanie, accompagné de M. BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales, et les remercie pour leur présence.

M. DURAND salue les différents membres de l'assemblée et confirme qu'une partie de sa présentation sera assurée par le préfet des Pyrénées-Orientales, un département particulièrement confronté au changement climatique qui peut inspirer pour l'avenir.

Il présente les caractéristiques et enjeux régionaux de l'Occitanie, qui compte 13 départements, dont 5 sur le bassin Rhône-Méditerranée. Les 8 autres sont sur Adour-Garonne, dont il est préfet coordonnateur de bassin. La région est caractérisée en premier lieu par une croissance démographique vigoureuse, avec 43 000 nouveaux habitants par an : cinquième région française en 2023, quatrième en 2024, elle est projetée troisième en 2025, ce qui implique de créer chaque année logements, emplois, mais aussi services publics et ressources en eau adaptés. Une deuxième caractéristique importante est l'augmentation de 10 % de la fréquentation touristique par rapport à l'avant-covid. Ces deux phénomènes créent des tensions très fortes sur la disponibilité de la ressource lors de la période d'étiage, mais aussi en période de prélèvement d'eau d'irrigation. Par ailleurs, les prélèvements annuels d'eau sur ces départements représentent 27 % pour l'eau potable et 71 % pour l'agriculture, avec des cultures majoritairement pérennes (viticulture, arboriculture, maraîchage, etc.), et peu de prélèvements industriels. L'agriculture et le tourisme structurent le développement territorial et économique.

Les travaux de révision du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) approuvés lors du dernier Comité de bassin ont montré une forte vulnérabilité du territoire au changement climatique, en particulier sur la baisse de la disponibilité en eau et l'assèchement des sols. Les enjeux majeurs se retrouvent dans les quatre départements côtiers, mais surtout dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Hérault. Pour apporter des réponses aux tensions grandissantes de la ressource, l'action de l'État et des collectivités s'est structurée autour des huit grandes orientations du SDAGE, notamment la reconquête du bon état quantitatif des masses d'eau. En effet, la quasi-totalité du territoire occitan du bassin est en déséquilibre quantitatif structurel avec les sécheresses inédites de 2022 et 2023. Depuis 2009, l'État a engagé des études sur les volumes prélevables de ces territoires : après une phase de concertation, elles ont abouti à l'approbation de 14 PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) valant PTGE, dont beaucoup arrivent à échéance. Une phase de bilan et d'évaluation des actions réalisées va être conduite par les structures porteuses et sous le pilotage des services de l'État afin d'élaborer un nouveau plan d'actions tenant compte des conséquences du changement climatique et des épisodes climatiques récents. De plus, l'enjeu qualitatif est aussi bien pris en compte : sur 70 des 76 captages prioritaires, des études et des plans d'action sont mis en place et des suivis effectués sur

leur aire d'alimentation, avec 7 captages restaurés et 10 nouveaux identifiés. Une stratégie de reconquête des captages dégradés depuis 2021 permet aussi d'identifier méthodes et moyens mobilisables en réponse aux pollutions, mais surtout en prévention, car traiter l'eau est coûteux et technique. La gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques présente donc des défis multiples et complexes en Occitanie : résorption des déficits (quantité), préservation des ressources (qualité) et reconquête de la qualité des milieux et de la biodiversité.

Dans chaque département, les PAOT déclinent les objectifs du SDAGE en une feuille de route partagée par les différents acteurs du domaine de l'eau, pour chaque thématique et dans le but d'atteindre le bon état des masses d'eau. Dans le département de la Lozère, le plus petit de France avec une faible densité de population, la sécurisation de l'accès à l'eau potable est un enjeu. Les ressources sont faibles pour établir et entretenir les réseaux raccordant l'ensemble des habitants, avec des fuites importantes (parfois 40 %). Mais la majeure partie des masses d'eau est en bon état ou très bon état, quantitatif et qualitatif. Le territoire mène trois grands types d'actions pour préserver la ressource : 36 actions issues de ces assises départementales de l'eau ; des actions d'interconnexion et rénovation des réseaux appuyées financièrement par l'État avec des DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) en complément des aides de l'Agence de l'eau ; un pilotage renforcé du comité Chassezac, chargé du soutien d'étiage du bassin versant de l'Ardèche, pour mieux partager la ressource en période de tension et répondre aux besoins prioritaires des usagers. Dans le département du Gard, l'enjeu prioritaire est la gestion quantitative de l'eau et la préservation des ressources stratégiques pour l'eau potable. Le manque de ressources disponibles, notamment pour le territoire cévenol, crée des difficultés pour les éleveurs (abreuvement des animaux, sécurisation des prélèvements). Des études de délimitation des zones de sauvegarde sont en cours, y compris prospectives, afin de protéger les captages importants actuellement ou à l'avenir. Le Gard compte encore 35 stations d'épuration en non-conformité, mais ce nombre diminue fortement et rapidement, d'autant que les travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable devraient s'accélérer avec la prise de compétence eau et assainissement par les communautés de communes du Gard en 2026. Le PAOT du Gard compte 484 actions, majoritairement liées à l'agriculture, à la préservation quantitative de la ressource et la lutte contre les pollutions : 44 % sont initiées, engagées ou terminées. Dans le département de l'Hérault, trois axes d'action sont prioritaires : la gestion quantitative, la préservation des milieux, notamment grâce à des travaux de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau et zones humides, et la gestion qualitative, spécialement sur les pollutions diffuses et chimiques. Le PAOT de l'Hérault, lancé il y a un an et demi, a identifié près de 500 actions, dont 55 % déjà initiées ou engagées, notamment pour l'agriculture et la préservation des milieux aquatiques. Par ailleurs, un Plan d'urgence pour la ressource en eau potable de l'Hérault a été signé le 29 mai dernier. C'est une initiative départementale coconstruite par la préfecture, le conseil départemental, l'ARS, l'Agence de l'eau et l'association des maires. Il s'articule autour de trois axes : une dynamique d'animation, de communication et de sensibilisation des acteurs, la mise à disposition des collectivités compétentes des outils et des solutions concrètes en cas de crise d'alimentation en eau potable pour une coordination plus réaliste (comité d'appui à la crise pour les collectivités rencontrant des difficultés avec un outil diffusé sur les réseaux sociaux pour alerter les habitants sur le risque de rupture d'eau potable), et la recherche de solutions pérennes et durables (déploiement d'une enveloppe de 3 millions d'euros du conseil départemental pour des projets de sécurisation de l'accès à l'eau potable et l'assainissement). Dans le département de l'Aude, le retour à l'équilibre quantitatif est prioritaire, car la majeure partie des masses d'eau est en déficit. Un nouveau PTGE est nécessaire : le PGRE a été largement mis en œuvre, avec 84 % d'actions engagées, mais le déficit à l'étiage reste marqué et il faudra évaluer les effets réels du changement climatique sur l'hydrologie. L'agriculture du territoire est accompagnée vers l'adaptation au changement climatique grâce aux projets d'économies d'eau : passage de l'irrigation gravitaire à des systèmes sous pression ou de goutte-à-goutte, accompagnement technique et financier pour économiser et moderniser les réseaux visant à diminuer des consommations à l'étiage.

De plus, le développement du stockage de l'eau par des solutions fondées sur la nature (restauration des zones humides, renaturation des cours d'eau) pour améliorer des ouvrages et digues à risque de rupture permet d'éviter les inondations sur les territoires Aude amont. Enfin, une réflexion en cours pour élaborer un SAGE « Aude » pour l'ensemble du bassin versant sera l'occasion de développer une gouvernance et une vision de l'ensemble des enjeux à une échelle plus large.

En conclusion, il souligne le fort appui financier de l'Agence de l'eau RMC : 88,7 millions d'euros de subventions en 2023, dont plus de 60 % sur les thématiques eau potable et assainissement. Par ailleurs, les quatre départements littoraux sont confrontés au développement de forages non connus des services et de prélèvements agricoles non comptabilisés. Ces deux phénomènes limitent l'estimation des volumes prélevés, et donc la gestion équitable de la répartition de la ressource : il faudra les identifier et les cartographier. Il remercie le préfet des Pyrénées-Orientales de présenter la situation atypique et sans doute prémonitoire du département.

M. SADDIER remercie le préfet de région et donne la parole à M. BONNIER.

M. BONNIER remercie le président et le préfet de région Occitanie pour cette invitation à témoigner de la situation critique des Pyrénées-Orientales, qui mobilise fortement, ainsi que pour la vigilance et l'engagement de l'Agence de l'eau, passés et à venir.

Il rappelle la situation de sécheresse : en 2023, environ 250 millimètres d'eau en moyenne sont tombés sur le département, comme au Sahel. Le manteau neigeux était une source d'eau importante pour alimenter le département, mais n'existe plus. Les précipitations récentes et inespérées de 100 millimètres d'eau en moyenne donnent un peu de répit sur les eaux de surface. Mais les eaux profondes, les nappes, sont dans un état catastrophique, avec un niveau historiquement bas qui continue à baisser : que ce soit le quaternaire ou le pliocène, le déficit d'eau est considérable. Le léger répit en eau de surface ne concerne que certaines parties du territoire : la vallée de l'Agly, à la limite de l'Aude, est en état extrêmement critique et fera d'ailleurs l'objet d'une attention particulière dans le cadre du plan d'actions demandé par le ministre Christophe BÉCHU. La crise de 2022 et 2023 a permis une prise de conscience de cette situation déjà connue, mais exacerbée. Différentes actions ont ainsi été menées en 2022 et davantage en 2023 : interdictions et restrictions par arrêtés préfectoraux pour les professionnels et les particuliers, mobilisation de l'ensemble des acteurs pour une économie de consommation d'eau moyenne de 16 % sur l'ensemble du département (certains ont fait plus, notamment sur le bassin de Perpignan-Métropole, avec 30 % d'économies d'eau au cours de l'été). Toutes les filières professionnelles se sont résolument engagées pour apporter de premières réponses, accompagnées par les collectivités locales, avec des décisions parfois un peu dirigées ou incitatives, comme le versement de la DETR conditionné à une efficacité des réseaux d'eau de plus de 65 %. De même, des chartes de bonnes pratiques invitent les différents acteurs et l'ensemble de leurs adhérents à économiser et optimiser l'eau, selon le message : « une goutte d'eau doit servir deux fois ».

Le partage équilibré de la ressource en eau est aussi un enjeu pour éviter les conflits d'usagers. L'ensemble des acteurs est très mobilisé et un plan présenté en janvier 2024 avec le comité public local de l'eau a été élaboré avec tous les acteurs concernés : gestionnaires de l'eau brute et potable, collectivités, filières professionnelles, consulaires, monde économique, associations environnementales. Ce plan apporte les premières réponses et les formalise. Ainsi, environ 1 000 forages agricoles non déclarés ont été identifiés et une démarche de régularisation est en cours ; à terme, la télétransmission et la télérelève permettront une meilleure connaissance de la ressource en eau. Face à cette crise, il faut aller plus loin et plus fort, d'où la proposition d'un plan de résilience eau proposé la semaine précédente au ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires par l'ensemble des acteurs.

Ce plan traduit la mobilisation et la volonté commune en cinq axes et 25 actions dans tous les domaines, y compris les points faibles du département, par exemple la gouvernance des 200 ASA du territoire. L'État, l'Agence de l'eau et les collectivités locales sont intégrés dans cette démarche. Ce plan relève d'un effort considérable de clarification des objectifs et des enjeux : il est disponible sur le site internet de la préfecture. Ses cinq axes sont : la connaissance, la planification, l'agir sur les besoins de l'eau, l'agir sur la disponibilité de la ressource, répondre aux crises de sécheresse et se donner les moyens d'atteindre ses ambitions à travers la gouvernance et la tarification. La clarification du prix de l'eau est un sujet important dans le département, où le prix de l'eau est faible : 3,4 euros le mètre cube, contre une moyenne nationale de 4,3 euros. Le sujet de la tarification est fondamental pour l'avenir, et la réflexion est en cours, en relation avec l'Agence de l'eau. Il est vrai que les Pyrénées-Orientales sont le deuxième département le plus pauvre de France, avec le taux de chômage le plus important. Les porteurs de projets ont eu et ont encore des difficultés pour investir : c'est un des enjeux de ce plan de résilience, avec un accompagnement renforcé de la puissance publique pour résorber les fuites et créer de nouvelles sources de ressources. L'eau potable et les eaux brutes sont également abordées, avec la restructuration et l'accompagnement des ASA dont certaines sont en très grande difficulté financière.

En conclusion, cette crise a permis une mobilisation de tous les acteurs du territoire et des initiatives originales dont on peut se réjouir. Le département des Pyrénées-Orientales est maintenant bien connu, en France et à l'étranger : des chaînes d'informations internationales s'intéressent à la gravité de la situation. Les activités agricoles et touristiques souffrent de la situation, mais le plan de résilience démontre que le département est capable d'apporter des réponses adaptées et nouvelles, en changeant les règles et à force de travail, y compris avec le cabinet du ministre. Les eaux de réutilisation sont aussi un sujet essentiel : il y a d'autres sources potentielles à récupérer. Il faut travailler en coopération, être créatif, faire des propositions plus tard duplicables dans d'autres territoires qui connaîtront sans doute les mêmes situations que le département des Pyrénées-Orientales.

M. SADDIER remercie pour cette présentation de la situation des Pyrénées-Orientales, régulièrement relayée au Comité de bassin par Mme BONET, et rappelle l'importance de la solidarité et de travailler en amont. Il ouvre le débat et donne la parole à M. LIBERTI.

M. LIBERTI, pour le secteur des pêches maritimes et des élevages marins des régions PACA, Occitanie et Corse, alerte sur les besoins en eau douce de ce secteur clé pour l'emploi et la souveraineté alimentaire. Il rappelle que la mer et les lagunes ont besoin d'eau douce pour la continuité écologique et la biodiversité, avec des écosystèmes particuliers et en danger.

M. BONET, concernant le plan de résilience des Pyrénées-Orientales, insiste sur la mobilisation de tous les acteurs en faveur d'un partage équilibré de l'eau. Le secteur agricole assure sa part et économise l'eau par de nombreuses actions, parfois innovantes. Néanmoins, l'agriculture a besoin d'un minimum d'eau, même si son adaptation au changement climatique constitue l'un des points du plan Résilience et du schéma des eaux brutes agricoles déjà enclenché. Elle remercie les services de l'État, notamment le préfet et la DDT, ainsi que le Comité de bassin et l'Agence de l'eau, pour la solidarité et l'attention portées au département, à maintenir pour continuer à mobiliser des moyens et renouveler les pratiques.

M. SADDIER confirme l'importance de cette solidarité, en rappelant que les montants pour aider les Pyrénées-Orientales ne seront sans doute pas discutables sur le budget de 540 millions d'euros de l'Agence.

M. BRELY, pour la fédération de la pêche et de la protection des milieux aquatiques de la Drôme, mentionne l'annonce de M. BÉCHU proposant d'amener l'eau du Rhône dans les Pyrénées-Orientales : n'y a-t-il pas un risque pour la qualité des eaux, notamment potables ? C'est la question de l'impact sur le milieu récepteur de toutes les substitutions.

Mme VIGNON, pour FNE Occitanie Méditerranée, salue la concertation entre tous les différents protagonistes, indispensable pour la préservation des milieux. Pour dénombrer les forages des particuliers, serait-il possible d'obliger les foreurs à déclarer les forages ? Pour les pollutions des mines dans le Gard et l'Aude, quelles sont les solutions envisagées ?

M. SADDIER, en l'absence d'autres questions, donne la parole à M. DURAND.

M. DURAND indique qu'amener l'eau du Rhône est encore au stade de réflexion très en amont. Concernant les forages, un groupe de réflexion national est constitué, sans éléments précis pour le moment. Sur la pollution des mines, il donne la parole à la DREAL.

M. VINCHES, de la DREAL Occitanie, indique que dans le Gard et dans l'Aude, il s'agit d'anciens sites industriels : des commissions de suivi de site sont montées, réfléchissent sur des problématiques post-exploitation et communiquent sur le suivi réalisé. FNE est convié à y participer et à bénéficier de ces présentations de l'état du suivi effectué par la DREAL.

M. BONNIER confirme l'annonce du ministre : une étude sur la faisabilité de faire venir l'eau du Rhône sera prise en charge avec le conseil régional d'Occitanie. Ce projet déjà ancien pourrait être une solution aujourd'hui, à condition d'en étudier les conditions. L'Espagne pourrait être intéressée aussi. Face à la crise actuelle, toutes les solutions sont envisagées, mais la désalinisation de l'eau de mer a été écartée : elle doit rester ponctuelle et limitée, par exemple dans les ports de plaisance, sous peine de libérer trop de saumure pour le milieu et la pêche.

M. PAUL remarque que le sujet des forages a été abordé lors des assises de l'eau et de la préparation du Plan Eau. La solution est connue : il faut un contrôle, qui ne peut être réalisé que par l'État, par la police de l'eau, qui ne s'est pas encore saisi du sujet. Il serait regrettable d'attendre d'être dans la situation des PO pour lancer un plan national de régularisation des forages. Ces forages, réalisés par des personnes différentes et pour des usages divers, sont mal connus, car les obligations de déclarer existent, mais la loi n'est pas appliquée.

M. SADDIER rappelle que le plan Résilience devrait prévoir des moyens supplémentaires. Ce sujet est récurrent et fait débat entre différentes sensibilités politiques à l'Assemblée. Il remercie Mme la préfète d'avoir coordonné la venue des préfets, qu'il remercie encore pour leur présence, en attendant de les revoir pour d'autres dossiers, du quotidien et de fond.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2023

M. PAUL indique que son intervention était bien au nom de la FNCCR et non de FNE (page 6).

M. SADDIER en prend note et soumet le procès-verbal ainsi corrigé au vote.

Le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité par délibération n° 2024-1.

III. DÉSIGNATION AU BUREAU

M. SADDIER indique le départ de François-Xavier DE LAGALERIE pour le collège des usagers non économiques, et de Mme Anne-Emmanuelle ROUSSEAU pour le collège des usagers économiques. Pour le collège des usagers économiques, Mme Carole THELY est candidate. Pour le collège des usagers non économiques, Mme Martine ROUSTANT est candidate.

Sont élus au bureau du Comité de bassin à l'unanimité, par délibération n°2024-2 :

- *Au titre du collège des usagers non économiques, Mme Martine ROUSTANT, en remplacement de M. François-Xavier DE LAGALERIE.*
- *Au titre du collège des usagers économiques du Comité de bassin, Mme Carole THELY, en remplacement de Mme Anne-Emmanuelle ROUSSEAU.*

IV. AVIS CONFORME DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE SUR LA MODIFICATION DE L'ÉNONCÉ DU 11^E PROGRAMME 2019-2024 DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

M. SADDIER présente les trois modifications proposées, déjà expliquées et approuvées par le Conseil d'administration. D'une part, il s'agit d'augmenter de 60 millions d'euros le budget prévu (340 millions d'euros) pour répondre aux dossiers ZRR supplémentaires. D'autre part, il s'agit d'élargir territorialement les aides pour l'agriculture biologique, qui comptent moins de dossiers que prévu, sans augmenter l'enveloppe. Enfin, pour les PFAS de plus en plus mesurés et présents, il est proposé d'aider les collectivités qui s'équipent de filtres à charbon, à hauteur de 50 %. Cette mesure sera sans doute reprise dans le 12^e programme. Il procède au vote de ces trois points de la dernière modification du 11^e programme.

La modification de l'énoncé du 11^e programme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse est adoptée à l'unanimité par délibération n°2024-3.

V. PRÉPARATION DU 12^E PROGRAMME 2025-2030 : RETOURS DES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES ET ÉTAT D'AVANCEMENT

M. SADDIER donne la parole à Mme MICHAUX, Mme MOREAU et M. SCHNEIDER pour présenter les premières orientations préparatoires du 12^e programme 2025-2030, qui sera voté en CA le 27 juin avant d'être soumis pour avis conforme au Comité de bassin à l'automne. Il remercie la DREAL, l'Agence de l'eau, Pascal BONNETAIN et Hervé PAUL pour leur travail.

Mme MICHAUX présente l'état d'avancement de l'élaboration du 12^e programme et les échéances de validation. Depuis un an, les travaux d'élaboration du 12^e programme ont donné lieu à des temps de concertation, des commissions géographiques sur les deux bassins Rhône-Méditerranée et Corse, ainsi que des échanges en commissions de programme, en CA, en réunions de bureau et du Comité de bassin. Selon la lettre de cadrage du ministère de la Transition écologique, adressée aux présidents de Comités de bassin en mai 2023, les 12^{es} programmes des Agences de l'eau sont un levier financier essentiel de mise en œuvre des priorités du Plan Eau. La validation du projet d'énoncé est prévue au Conseil d'administration du 27 juin, ainsi que de la délibération-cadre relative aux taux de redevance du 12^e programme, avant avis conforme des deux Comités de bassin, le 4 octobre 2024 pour celui du Rhône-Méditerranée, ce qui laisse le temps d'en prendre connaissance. Ils seront ensuite adoptés définitivement par le CA début octobre. Un travail au second semestre permettra d'élaborer les délibérations de gestion du Conseil d'administration, complémentaires, pour détailler les modalités d'aide. Le Comité de bassin sera informé et éclairé en septembre-octobre sur ces éléments.

Les commissions géographiques du bassin Rhône-Méditerranée, en mars et avril, ont connu un grand succès et une forte participation avec des échanges denses. Il en ressort une satisfaction envers les propositions du 12^e programme, notamment : les nouvelles aides à la préservation des milieux, l'intégration d'un axe stratégique sur la gestion de l'eau dans les sols (infiltration et stockage), les nouveaux contrats Eau et Climat et la prise en compte particulière de l'adaptation au changement climatique, la solidarité auprès des collectivités qui vont être concernées par de nouvelles non-conformités aux PFAS. Des attentes ont été exprimées sur l'assainissement non collectif, l'entretien des cours d'eau, ainsi que des inquiétudes sur les investissements nécessaires dans les services publics d'eau et d'assainissement, le juste équilibre entre prix de l'eau et enjeux de sobriété, et les nouvelles exigences de la DERU.

Le projet d'énoncé transmis pose les principes stratégiques d'intervention de l'Agence de l'eau, avec ses objectifs, principes et conditions de zonage, et contient une maquette budgétaire prévisionnelle. Il sera accompagné d'une délibération spécifique aux taux de redevance de l'Agence et complété de fiches intervention précisant les modalités d'aides. Après le préambule, il est constitué de deux parties, pour distinguer les enjeux et les objectifs spécifiques des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, puis de parties communes sur la mise en œuvre, les moyens généraux et les conditions générales d'éligibilité. Les fiches intervention seront adoptées en CA, sans avis conforme du Comité de bassin qui en sera néanmoins informé au second semestre. Nouvelles dans leur forme et leur structure, elles visent à expliciter au mieux les différentes modalités d'aide.

Le 12^e programme s'inscrit dans un cadre budgétaire augmenté de près de 30 % par rapport au 11^e programme. Les orientations stratégiques visent à poursuivre l'ambition sur la restauration des milieux aquatiques, selon les objectifs de la directive-cadre sur l'eau et des SDAGE en Rhône-Méditerranée et Corse. De nouvelles aides seront orientées vers la résilience et la préservation des milieux en contexte de changement climatique, la reconquête de la biodiversité de façon ciblée après les expérimentations du 11^e programme (restauration des habitats et corridors écologiques des espèces inféodées à l'eau). D'autres aides sont renforcées : adaptation au changement climatique sur tous les territoires, et notamment sobriété des usages, économies d'eau de tous les usagers et sur tous les territoires. Les aides sur la substitution des prélèvements (recours à des ouvrages de stockage ou de transfert) sont maintenues. De nouvelles actions sont proposées pour poursuivre l'infiltration et le stockage de l'eau dans les sols (ville perméable), et de nouvelles approches en milieu rural seront expérimentées, tandis que le 12^e programme est résolument ouvert à l'innovation sur toutes les thématiques, avec des aides à l'expérimentation et à la recherche et au développement. D'autres aides sont maintenues, pour les démarches prospectives de territoire et concernant la solidarité de bassin et entre les territoires pour la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement. Le principe d'aide renforcée pour les collectivités rurales les plus défavorisées, adossé au futur zonage France ruralité revitalisation (FRR), est complété par de nouveaux contrats Eau et Climat éligibles auprès de toutes les collectivités, pour soutenir les investissements nécessaires. En contrepartie, les conditionnalités d'éligibilité aux aides de l'Agence en matière de gestion durable des services publics d'eau potable et d'assainissement sont renforcées : le CA échange pour augmenter le prix de l'eau plancher (actuellement : 1 euro hors taxe hors redevance). Les aides devront s'inscrire dans des schémas directeurs et dans des tarifications volumétriques permettant d'inciter à la sobriété en eau.

M. SCHNEIDER présente la trajectoire financière du 12^e programme. En 2023, le plafond de redevances s'établissait à 550 millions d'euros. Le Plan Eau augmente les moyens des Agences, soit une hausse des dépenses de 81 millions d'euros pour l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, qu'il va falloir financer. D'une part, l'arrêt des primes pour performance épuratoire à partir de 2025 permettra de redéployer environ 45 millions par an. D'autre part, la trajectoire financière s'appuie sur plusieurs hypothèses et définitions d'assiettes des redevances, dans le respect des objectifs du Plan de bassin d'adaptation au

changement climatique. Pour la partie consommation en eau potable, l'hypothèse retenue est une stabilité, car la baisse de consommation observée devrait être compensée par une évolution d'assiette qui soumettra les industriels aux nouvelles redevances. De même, pour les taux de redevances décidés à l'échelle nationale, l'hypothèse est la stabilité, avec une clause de revoyure annuelle déjà en vigueur dans le 11^e programme pour faire évoluer ces taux si besoin. Il est proposé de maintenir les taux des redevances non soumis à un dispositif national nécessitant une augmentation : prélèvements pour usage en eau potable, irrigation, canaux, hydroélectricité, pollution non domestique. Il faudra augmenter les redevances soumises à des dispositions nationales, pour atteindre les taux planchers : redevance prélèvement pour les autres usages économiques et refroidissement, canaux dans le volet déficitaire, dans une moindre mesure. Enfin, il faut définir une politique de taux pour les trois nouvelles redevances instaurées par la loi de finances 2024 : une redevance consommation et deux redevances performance. Il est proposé pour toute la durée du 12^e programme de maintenir une stabilité de la facture d'eau, actuellement de 45 centimes (29 centimes de redevance pollution domestique et 16 centimes de redevance modernisation des réseaux de collecte). Pour que les redevables, collectivités, communes ou établissements publics compétents, puissent s'approprier ces redevances, les taux seront initialement bas et remonteront en l'espace de deux ans pour la redevance performance assainissement et trois ans pour la redevance performance eau potable, pour atteindre un objectif de taux cible pour chacune de ces redevances, tout en maintenant une somme des trois redevances à 45 centimes. La loi stipule également que la somme des deux redevances performance soit inférieure ou égale à 50 % des recettes de la redevance consommation : il est donc proposé de se fixer au plus près de cette cible, qui sera atteinte en 2027 et 2028 pour ces deux redevances.

M. SADDIER ouvre le débat. Il donne la parole à Mme MOUTON.

Mme MOUTON, présidente du département de la Drôme, se réjouit du budget en hausse. Elle souhaite que perdure au 12^e programme le financement de l'assistance technique départementale à 50 %. Par ailleurs, pour les petites communes rurales aidées au rattrapage structurel dans le cadre de contrats ZRR, quelles seront les nouvelles modalités pour signer les prochains contrats à l'échelle des bassins versants ou, pour les contrats en cours, seront-elles assurées d'obtenir des financements au 12^e programme ? Enfin, l'Agence aide des communes qui souhaitent engager des travaux à condition que les appels d'offres soient très avancés, voire signés, ce qui peut poser des problèmes aux porteurs de projets ou retarder la décision.

Mme MICHAUX confirme le maintien du soutien aux services départementaux d'assistance technique, tout comme les aides au rattrapage structurel, sans condition de contrat, dans le zonage cible qui s'appuiera sur le zonage FRR, mais aussi avec les nouveaux contrats Eau et Climat pour accompagner les actions au bénéfice des milieux à l'échelle des bassins versants. De plus, les exigences de l'Agence concernant la maturité des opérations perdureront, pour une bonne gestion du budget et une efficacité des aides.

M. SADDIER ajoute que c'est une exigence des magistrats de la Chambre des comptes, quand ils contrôlent le versement des aides.

M. BONNETAIN, en tant que premier vice-président du Conseil d'administration et président de la Commission du programme, souligne les bonnes conditions d'élaboration de ce programme : un budget augmenté, mais aussi une forte mobilisation des membres des commissions du programme pour diminuer les conflits d'usages et améliorer la qualité des milieux. Il remercie les membres, ainsi que les services de l'État et de l'Agence.

M. SADDIER souligne le rôle des commissions géographiques pour élaborer un programme à l'écoute des territoires.

M. GRAS, pour l'EPTB des Gardons, rappelle l'inquiétude exprimée lors de la commission géographique Gard-Côtiers-Ouest sur le financement de l'entretien des cours d'eau, qui, au-delà de la prévention des inondations, contribue au maintien de la biodiversité dans les rivières méditerranéennes. Il demande donc le maintien de ce financement.

M. MOURLON confirme que la restauration des milieux et l'entretien des cours d'eau sont une priorité, afin de maintenir, restaurer ou reconquérir le bon état. Mais l'Agence ne finance pas les postes dédiés à l'entretien, qui relèvent d'une fiscalité propre ou de l'entretien privé.

M. PAUL remercie également les services de l'Agence pour la qualité des travaux menés. Les SPEA vont être confrontés à des difficultés d'investissement pour mettre en œuvre le PBACC, mettre en place des maillages pour aller chercher l'eau plus loin et plus profond, limiter les fuites et améliorer les processus pour augmenter les rendements : soit 5 milliards d'euros d'investissements par an estimés au niveau national. De plus, les changements climatiques impactent la pluviométrie et génèrent des problèmes de quantité et de qualité qui demanderont aussi des investissements pour rendre l'eau disponible et la traiter, sans parler des performances des stations d'épuration à améliorer. Par ailleurs, l'adoption de la DERU pose le problème de l'obligation du traitement de l'azote et du phosphore : le bassin Rhône-Méditerranée bénéficie actuellement d'une dérogation qu'il serait souhaitable de prolonger pour éviter des investissements coûteux et inutiles. D'autres investissements seront nécessaires pour se conformer à l'obligation d'améliorer la collecte des eaux pluviales, avec un objectif de 2 % de rejet dans le milieu naturel des eaux non traitées, et, pour les plus grandes stations d'épuration, de tendre à la neutralité énergétique. C'est pourquoi il faut évoquer les pondérations des domaines d'intervention du 12^e programme : les collectivités demandent qu'au moins 50 % des redevances des usagers domestiques et assimilés soient affectés au petit cycle de l'eau.

M. SADDIER indique que le programme estimé consacrera environ 66 %, soit 1,6 milliard sur la durée du programme, au petit cycle de l'eau. Les redevances domestiques représentent environ 83 % des ressources de l'Agence. On observe donc un retour prépondérant sur le petit cycle. Il témoigne du coût important du traitement de l'azote et du phosphore, effectué sur l'Arve soumise à la réglementation suisse : l'exemption est effectivement une question à faire remonter en haut lieu.

Mme VIGNON souhaite que le 12^e programme contienne des mesures correspondant à toutes les orientations du SDAGE : au 11^e programme, il en manquait par exemple pour les flux admissibles. En Languedoc-Roussillon, des études ont été lancées pour remédier au mauvais état des lagunes, mais il en faudrait également pour les petits cours d'eau qui alimentent ces lagunes.

M. DELMAS, représentant les Conservatoires d'espaces naturels du bassin, salue les avancées pour le grand cycle de l'eau, notamment la préservation des zones humides en bon état, qui subissent des pressions. Le rôle des sols pour la ressource en eau sera à expérimenter, notamment avec l'agroécologie. Il remercie les services de l'Agence pour l'écoute et la prise en compte de la contribution du collège des usagers non économiques.

M. SADDIER confirme l'intérêt d'une action sur le foncier pour préserver les zones humides, notamment sur les forêts alluvionnaires.

M. FOREL salue le travail effectué et demande d'insister sur la gestion par bassin et la cohérence de la gestion par bassin dans l'accompagnement et la mise en œuvre du programme, afin d'encourager cette cohérence opérationnelle.

M. SADDIER rappelle que c'est bien l'esprit de tout le programme.

M. MOURLON souligne la nécessité de trouver un équilibre entre une politique contractuelle simple, facile à mettre en œuvre et l'approche par bassin versant. Ce sujet est travaillé avec les préfets de départements dans le cadre des démarches contractuelles et doit apparaître clairement dans l'énoncé.

M. SADDIER ajoute que le corps préfectoral pourra aider à embarquer quelques communes qui préfèrent gérer les problèmes seules, alors même que le département est leur principal partenaire financier. Face au réchauffement climatique, il faut une vision large.

M. de MAULÉON, viticultrice, signale les difficultés de la coopérative agricole, qui, au 12^e programme, ne bénéficiera plus de la prime d'épuration tout en étant impactée par l'augmentation des redevances, y compris industrielles. La petite taille des coopératives a limité le nombre de dossiers d'aides retenus au 11^e programme, mais elle est prête à mener des études et économiser l'eau : comment le 12^e programme peut-il aider ?

M. SADDIER rappelle que le 11^e programme, avec un budget plus limité, a choisi de préserver l'agriculture. De même, le Plan Eau et son objectif de 10 % d'économies d'eau demandent un moindre effort au monde agricole, vu son rôle dans la souveraineté alimentaire. Dans l'augmentation des redevances, l'effort est également moindre que d'autres secteurs, avec 50 millions d'euros d'aides en plus, le fonds hydraulique et un retour des aides plus fort qu'au précédent programme, sans compter le plan de résilience des Pyrénées-Orientales. Le bassin RMC et les responsables agricoles présents aux instances ont trouvé un équilibre favorable au monde agricole.

VI. FORUM MÉDITERRANÉEN DE L'EAU À TUNIS

M. SCHNEIDER indique qu'une délégation de l'Agence de l'eau, dont faisait partie M. ALPY, a participé au Forum méditerranéen de l'eau réuni à Tunis en prévision du Forum mondial de l'eau de Bali, pour lequel il n'y a pas eu de délégation, mais une contribution a été donnée à Tunis.

M. SADDIER rappelle l'obligation légale de flécher 1 % des actions de l'Agence vers l'international.

VII. POINT SUR LA SITUATION HYDROLOGIQUE DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

M. PITRAT rappelle que le précédent point, en décembre 2023, avait souligné des périodes d'étiage prolongées et une situation hydrologique inquiétante : actuellement, la pluviométrie s'est améliorée, le rechargement hivernal est plutôt bon, sauf dans les départements occitans, et l'enneigement alpin est satisfaisant, avec de bonnes réserves de neige qui permettront au massif de jouer son rôle de château d'eau, contrairement aux Pyrénées.

Le Comité national d'anticipation de la situation hydrologique, avec différents modèles, essaie d'anticiper la sécheresse : les départements occitans sont particulièrement exposés, et des inquiétudes demeurent pour les nappes inertielles dans l'Ain et au pied des Vosges. Les modèles s'accordent à prévoir un été extrêmement chaud, après des niveaux de températures record ces 11 derniers mois en Europe. L'Est et le Sud de l'Europe sont plus exposés, avec une probabilité de 70 % d'été très chaud. Les prévisions pour pluviométrie sont plus partagées : la moitié des modèles prévoient un été plus sec que la normale, avec juin orageux, juillet un peu moins et août assez sec. Un scénario de sécheresse risque donc de se déclencher en août et se poursuivre à l'automne comme en 2023. Les débits sont inquiétants dans les Pyrénées-Orientales, le Jura, les Alpes du Nord et la Drôme, alors que dans les Alpes du Nord, ils seront soutenus par la fonte des neiges.

La situation des nappes, après un étiage 2022 très prononcé et une recharge très mauvaise en 2023, est plus rassurante en 2024, sauf dans les départements occitans où la vidange continue, et dans les nappes inertielles du couloir Rhône-Saône, qui se rechargent pour la première fois cet hiver, avec un niveau encore bas. La bonne recharge hivernale a permis de retrouver une bonne humidité des sols, y compris dans les Pyrénées-Orientales, même s'ils risquent de s'assécher rapidement de nouveau. Dans le Nord du bassin, le niveau de remplissage des retenues est bon (93 %, contre 70 % il y a un an). Dans les Alpes, les réservoirs sont plutôt vides, par mesure de prudence afin que l'importante fonte des neiges les remplisse sans trop de surverses, difficiles à contrôler. Dans les départements occitans, malgré la recharge de certaines retenues amont, les taux de remplissage en aval restent inférieurs à 50 %, maintenant les restrictions d'usage à l'ordre du jour pour privilégier l'eau potable ou l'irrigation.

En septembre 2023, pic des restrictions, 23 départements avaient des secteurs en crise ; en mai 2023, plusieurs départements étaient en restrictions, parfois poussées. La situation en mai 2024 est donc bien meilleure, même si quatre départements français conservent des restrictions de niveau de crise : Martinique, Guadeloupe, Pyrénées-Orientales et Aude.

M. SADDIER remercie pour cette présentation concise, se réjouit de l'amélioration globale de la situation et l'illustre avec la situation particulière cette année du lac Léman, que les Suisses vont chercher à vider vu l'importante fonte des neiges annoncée.

Mme BASCOUL s'enquiert du projet de golf dans les Pyrénées-Orientales.

M. SADDIER indique que la question ne relève pas de la compétence du Comité de bassin.

M. BOUCHER regrette que les collègues n'aient pas pu se retrouver avant la séance compte tenu de la tenue d'un bureau avant la séance du CB.

M. SADDIER rappelle la particularité de cette séance, avec l'audition et la présence de trois préfets de région et du préfet des Pyrénées-Orientales, à la fois légales et nécessaires. Par ailleurs, il remarque que la situation du débit du Rhône et de l'enneigement semble confirmer les prévisions et études menées par l'Agence de l'eau. Enfin, il remercie les membres du Comité pour leur participation et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance.

La séance est levée à 13 heures 03

SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE DU 31 MAI 2024

LISTE DE PRÉSENCE

119/165 (78 présents et 41 pouvoirs)

Collège ÉLUS (66 représentants)
36 voix (23 présents et 13 mandats)

Membres présents du collège des élus :

- M. ALPY Philippe, conseiller départemental du Doubs
- Mme BONILLA Claudine, adjointe au maire de Chambéry
- M. BONNETAIN Pascal, adjoint au maire de Labastide-de-Virac
- Mme CHAUDOIR Gwendoline, vice-présidente de l'EPTB Orb-Libron
- Mme COMET Claude, maire de Parves-et-Nattages
- Mme CRESSENS Annick, conseillère départementale de Savoie
- M. DELEPAU Gilles, conseiller départemental de la Côte d'Or
- M. DEMANGEOT François, représentant l'EPTB Aude, vice-président du SMMAR
- M. FOREL Bruno, représentant l'EPTB Arve, président de SM3A
- M. GRAS Frédéric, représentant l'EPTB Gardons
- M. HOAREAU Antoine, adjoint au maire de Dijon
- Mme JUSTE Christine, adjointe au maire de Marseille
- Mme MAGNAN Marion, vice-présidente du conseil départemental des Alpes de Hautes-Provence
- Mme MOUTON Marie-Pierre, présidente du conseil départemental de la Drôme
- M. PAUL Hervé, vice-président de Métropole Nice Côte d'Azur
- M. PELLET Yvon, vice-président du conseil départemental de l'Hérault
- M. PEYTHIEU Eric, conseiller départemental des Hautes-Alpes
- Mme QUENARDEL Françoise, maire de Savasse
- M. REAULT Didier, conseiller communautaire de Marseille Aix-Métropole
- M. SADDIER Martial, président du conseil départemental de Haute-Savoie, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée
- Mme SATTONET Anne, vice-présidente du conseil départemental des Alpes-Maritimes
- M. SICARD Alain, président du syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents (SR3A)
- Mme TRAMONTIN Céline, présidente du SYMCRAU

Membres du collège des élus absents ayant donné pouvoir :

- M. BORDAT Benoît, député de Côte d'Or, a donné pouvoir à M. Antoine HOAREAU
- Mme LOTTE Catherine, maire de Brussieu, a donné pouvoir à M. Philippe ALPY
- Mme SAMAT Andrée, vice-présidente du conseil départemental du Var, a donné pouvoir à M. Philippe ALPY
- Mme DURAND Nicole, maire de Lapeyrouse Mornay, a donné pouvoir à M. Pascal BONNETAIN
- Mme PHILIP Patricia, maire de Fontaine de Vaucluse, a donné pouvoir à M. Philippe ALPY
- Mme PRIGENT Perrine, conseillère municipale déléguée à la Ville de Marseille, a donné pouvoir à Mme Christine JUSTE
- M. WIGT Yves, président du SMAVD Durance, a donné pouvoir à Mme Marion MAGNAN
- M. ARNAUD Jean-Michel, conseiller municipal de Tallard, a donné pouvoir à Mme Marion MAGNAN
- M. VIAUD Jérôme, président de la CLE du SAGE de la Siagne, maire de Grasse, a donné pouvoir à M. Hervé PAUL
- M. MAZZOLI Jean, adjoint au maire d'Annot, a donné pouvoir à M. Hervé PAUL
- M. AMRANE Olivier, président du conseil départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- M. MONDOLONI Jean-Claude, adjoint au maire de Vitrolles, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- Mme OLMOS Anne-Sophie, vice-présidente Grenoble Alpes Métropole, a donné pouvoir à Mme TRAMONTIN Céline

Collège USAGERS NON-ÉCONOMIQUES (33 représentants)

26 voix (20 présents et 6 mandats)

Membres présents du collège des usagers non-économiques :

- Mme BASCOUL Simone, membre de CLCV Occitanie
- M. BLAIN Pascal, membre de FNE Bourgogne-Franche-Comté
- Mme BOURDIN Anne, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Auvergne-Rhône-Alpes
- M. BRELY Christian, président de la FDPPMA de la Drôme
- Mme COLARD Françoise, représentante d'UFC Que choisir PACA
- M. COSSIAUX Bruno, artisan batelier – association Promofluvia
- Mme CUVEREAUX Sandie, membre du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes canoë kayak
- M. DELMAS Michel, président du conservatoire d'espaces naturels de Savoie
- Mme GALLIN-MARTEL Claude, directrice de la FDPPMA de l'Ardèche
- M. GUILLAUD Gérard, président de la FDPPMA de Savoie
- M. GUIRAUD Jacques, membre d'UFC Que Choisir de la région PACA
- Mme LALET Julie, juriste à la FDPPMA de Haute-Savoie
- Mme LORENZI Frédérique, membre de FNE PACA
- M. PATIN Bernard, membre de FNE PACA
- M. PULOU Jacques, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes
- M. POUPET Jean-Christophe, responsable du bureau éco régional Alpes de WWF Lyon
- M. ROSSI Luc, président de la FDPPMA des Bouches du Rhône
- Mme ROUSTANT Martine, secrétaire de la FDPPMA de la Drôme
- Mme SAVELLI Christel, membre de la Fédération régionale des chasseurs de PACA
- Mme VIGNON Cathy, membre de FNE Occitanie-Méditerranée

Membres du collège des usagers non-économiques absents ayant donné pouvoir :

- Mme BERNARDIN-PASQUET Annick, membre de FNE Bourgogne, a donné pouvoir à Mme Cathy VIGNON
- M. CAILLEBOTTE Philippe, membre du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes canoë kayak, a donné pouvoir à Mme Sandie CUVEREAUX
- M. COURSAT Jean-Pierre, Administrateur de la fédération des chasseurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme Christel SAVELLI
- M. FAURE Jean-Louis, membre de CLCV Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme Anne BOURDIN
- Mme MARAIS Julie, représentant la FDPPMA du Gard, a donné pouvoir à Mme Claude GALLIN-MARTEL
- M. ROUSTAN Claude, président de la FDPPMA des Alpes de Haute-Provence, a donné pouvoir à M. Christian BRELY

Collège USAGERS ÉCONOMIQUES (33 représentants)

28 voix (18 présents et 10 mandats)

Membres présents du collège des usagers économiques :

- M. BAYARD Marc, président de l'association Environnement industrie
- M. BENARD Didier, Directeur régional Centre-Est à Véolia Eau
- Mme BONET Fabienne, présidente de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- M. BOUCHER Benoît, représentant l'APIRM, responsable environnement Gambro Industries
- M. CHARRIE-THOLLOT Jean-Jacques, représentant UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, directeur d'Eiffage
- Mme DAUDIN Marine, Responsable environnement et sécurité à Holding Textile Hermès
- Mme DE MAULÉON DE BRUYÈRE Nerte, vice-présidente des Caves Richemer
- M. DESBRUS Ludovic, agriculteur biologique
- M. DESTAINVILLE Dominique, ingénieur conseil indépendant
- M. D'YVOIRE Henry, vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme ENRICI Marie-Hélène, environnement expert à Rhodia opération
- M. GRAVIER Eric, directeur des Papeteries Gemdoub
- Mme GUISEPPIN Véronique, chargée de prévention à la chambre syndicale de métallurgie de Haute-Savoie
- M. JEAMBAR Patrick, administrateur d'Ahlstrom specialities
- M. LIBERTI Manuel, membre du CRPMEM Occitanie, marin-pêcheur
- Mme MARCO Stéphanie, directrice EDF-unité hydro Méditerranée
- M. MOREAU Benoît, directeur du développement Sté Canal de Provence
- Mme THELY Carole, directrice de projet à BRL

Membres du collège des usagers économiques absents ayant donné pouvoir :

- M. BEAL Mickaël, président du syndicat des pisciculteurs du Sud-Est, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER
- Mme CUBADDA Béatrice, directrice générale de la société Récupération Traitement Déchets Hydrocarbures (RTDH), a donné pouvoir à M. Marc BAYARD
- M. DE BALATHIER Jean, directeur de la coopérative agricole Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme Nerte DE MAULÉON DE BRUYÈRE
- M. DIVET Eric, directeur CNR, a donné pouvoir à Mme Stéphanie MARCO
- M. HERISSON Pierre, comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER
- Mme HECTOR Marie-Pascale, responsable environnement chez Arkema – Centre de production de St Alban, a donné pouvoir à M. Marc BAYARD
- M. LAVRUT François, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura, a donné pouvoir à Mme Fabienne BONET
- M. PAYAN Jacques, membre de l'union française des industries pétrolières, délégué régional UFIP PACA, a donné pouvoir à M. Jacques CHARRIE-THOLLOT
- Mme ROUSSIN Sandrine, vice-présidente de la chambre d'agriculture de la Drôme, a donné pouvoir à Mme Nerte DE MAULÉON DE BRUYÈRE
- M. ROYANNEZ Jean-Pierre, président de la chambre départementale d'agriculture de la Drôme, a donné pouvoir à Mme Fabienne BONET

Collège ÉTAT (33 représentants)
29 voix (17 présents et 12 mandats)

Représentants présents du collège de l'État :

- Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. Christophe MIRMAND
- Le préfet de la région Occitanie, M. Pierre-André DURAND
- La préfète Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Fabienne BUCCIO
- Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Elise REGNIER
- L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Didier PITRAT
- Le directeur de la DREAL Occitanie est représenté par M. Pierre VINCHES
- Le directeur de la DREAL PACA est représenté par Mme Zoé MAHE
- Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Guillaume ROUSSET
- La SGAR Auvergne-Rhône-Alpes est représentée par Mme Alice NÉRON
- Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Sébastien CRESSOT
- Le directeur général du BRGM est représenté par M. Stéphane BUSCHAERT
- La directrice générale de VNF est représentée par M. Christophe WENDLING
- Le directeur de l'INRAE est représenté par M. BOISTARD
- La directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, est représentée par Mme Christel LAMAT
- Le directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB) est représenté par M. Jacques DUMEZ
- Le directeur de l'Office national des forêts (ONF) est représenté par Monsieur Nicolas KARR
- Le directeur de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est représenté par M. Erick BULKAERT

Représentants du collège de l'État absents ayant donné pouvoir :

- *Le préfet maritime pour la Méditerranée a donné pouvoir à la Préfète Auvergne-Rhône-Alpes (Fabienne BUCCIO)*
- *Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes (Alice NERON)*
- *Le directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Elise REGNIER)*
- *Le commissaire à l'aménagement des Alpes a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Elise REGNIER)*
- *Le directeur de la DREAL Grand-Est a donné pouvoir à la DREAL Occitanie (Pierre VINCHES)*
- *Le directeur de la DIRM Méditerranée a donné pouvoir à la DREAL PACA (Zoé MAHE)*
- *Le président du directoire du Grand port maritime de Marseille a donné pouvoir à la DREAL PACA (Zoé MAHE)*
- *Le directeur de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes (Sébastien CRESSOT)*
- *Le directeur général de l'IFREMER a donné pouvoir à VNF (Christophe WENDLING)*
- *Le directeur du CEREMA a donné pouvoir à l'INRAE (M. BOISTARD)*
- *Le directeur du Parc national des Ecrins a donné pouvoir à l'OFB (Jacques DUMEZ)*
- *La directrice du Parc national des Calanques a donné pouvoir à l'OFB (Jacques DUMEZ)*

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SEANCE

M Nicolas MOURLON, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
M. Nicolas CHANTEPY, directeur général adjoint de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
M. Pierre-Edouard GUILLAIN, commissaire du Gouvernement
Mme Marielle MONTGINOUL, présidente du conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée